

MAIRIE DE

CESTAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 décembre, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, HUIN, GASTAUD, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECOR, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC, LAMBERT-RIFFLART, LANGEL et REVERS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur DESCLAUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024 - COMMUNICATION

Réf : Secrétariat Général / EE -9.1

OBJET : DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° 2024/186 : Attribution d'une concession trentenaire numérotée 32, case n°32 pour 2 urnes, dans le cimetière de Gazinet moyennant la somme de 701 €.

Décision n° 2024/187 : Signature d'un contrat de cession du spectacle « Larzac ! » conclu avec la compagnie 13.36 pour une représentation à la Médiathèque le 23 novembre 2024. Le coût de la représentation s'élève à 942 €. Les frais de repas et de déplacement seront pris en charge par la ville.

Décision n° 2024/188 : Signature d'une convention de partenariat avec l'Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine (OARA) pour une aide à la diffusion du spectacle « Shower Power » de la compagnie Autour de Peter, pour une représentation à la Halle Polyvalente du Bouzet, le 24 novembre 2024. Le montant de l'aide à la diffusion du spectacle s'élève à 800 € TTC..

Décision n° 2024/189 : Attribution d'une concession trentenaire numérotée 264, emplacement n°244 pour 2 personnes, au Cimetière du Lucatet, moyennant la somme de 708 €.

Décision n° 2024/190 : Signature d'une convention pour la période scolaire 2024-2025 avec l'IME et le SAGC Omnisport et le SAGC section Escalade pour l'utilisation, pendant les périodes scolaires, du mur d'escalade.

Décision n° 2024/191 : Attribution d'une concession cinquantenaire numérotée 265, emplacement n°245, pour 2 personnes, au cimetière du Lucatet moyennant la somme de 842 €.

Décision n° 2024/192 : Signature d'un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique avec la société BODET TIME & SPORT, pour le panneau d'affichage sportif 8T120 équipant la salle verte au complexe de Bouzet avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2024 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Le montant de ce contrat s'élève à 400 € HT révisé annuellement selon l'évolution de l'indice du coût horaire du travail révisé, tous salariés.

Décision n° 2024/193 : Attribution d'une concession cinquantenaire, numérotée 266, emplacement n°155 pour 4 personnes, au cimetière de Toctoucau moyennant la somme de 1 112 €.

Décision n° 2024/194 : Signature d'un contrat de cession du spectacle « Forclusion » conclu avec la compagnie Une Compagnie, pour une représentation le 15 novembre 2024 à la Halle polyvalente de Bouzet. Le coût de la représentation s'élève à 3 520 € TTC. Les frais de repas, les droits d'auteur et les droits voisins seront pris en charge par la ville.

Décision n° 2024/195 : Signature d'un contrat de cession « Nos années » conclu avec la compagnie En compagnie des Barbares pour une représentation le 19 novembre 2024 à la Halle polyvalente de Bouzet. Le coût de la représentation s'élève à 2 417,70 €. Les droits d'auteurs,

les droits voisins, les frais de repas ainsi que les frais de déplacement seront pris en charge par la ville.

Décision n° 2024/196 : Signature d'un contrat d'abonnement à la plateforme « mesrendezvousonline.fr » proposé par la SAS JVS MAIRISTEM pour un montant annuel 2025 fixé à 444 € HT, révisable à chaque échéance annuelle sur la base de l'indice Syntec du mois de juillet N-2.

Décision n° 2024/197 : Signature d'une convention d'occupation de locaux à compter du 1^{er} octobre 2024 avec la SARL SNOW CLIM MAINTENANCE (SCM), pour une durée initiale de 3 ans, concernant un local d'une superficie totale de 145 m² sis 7 chemin de Marticot, moyennant un loyer mensuel de 894,16 € HT.

Décision n° 2024/198 : Signature d'une convention avec le Président du SAGC Omnisports et le Président de la Section Nage avec Palmes pour l'utilisation, pendant les vacances scolaires, de la piscine municipale pour la période scolaire 2024-2025.

Décision n°2024/199 : Signature d'une convention avec le Président du SAGC Omnisports et le Président de la Section Plongée subaquatique, pour l'utilisation, pendant les vacances scolaires, de la piscine municipale pour la période scolaire 2024-2025.

Décision n°2024/200 : Signature d'une convention avec le Président du SAGC Omnisports et la Présidente de la section Aqua-Loisirs pour l'utilisation, pendant les vacances scolaires, de la piscine municipale pour la période scolaire 2024-2025.

Décision n°2024/201 : Signature d'une convention avec le Président du SAGC Omnisport et le Président de la section Triathlon pour l'utilisation, pendant les vacances scolaires, de la piscine municipale et de la piste d'athlétisme pour la période 2024-2025.

Décision n°2024/202 : Signature d'une convention avec le Président du SAGC Omnisport et le Président de la section Canoé Kayak pour l'utilisation, pendant les vacances scolaires, de la piscine municipale et du plan d'eau du Rousset pour la période 2024-2025.

Décision n° 2024/203 : Signature d'un contrat de cession du spectacle « Le complexe du Pingouin » conclu avec la Compagnie Le Mouton Carré, en partenariat avec les villes de Canéjan et de Pessac pour 4 représentations au Centre Simone Signoret de Canéjan les 17 et 18 décembre 2024.

Le coût des représentations s'élève à 1 954,15 € pour Cestas et Canéjan et 5 862,45 € pour Pessac. Elles prendront chacune en charge, les droits d'auteurs, les droits voisins, les frais d'hébergement pour 3 personnes ainsi que les frais de déplacement.

Décision n° 2024/204 : Signature d'un contrat de cession du spectacle « HI FU MI » conclu avec la compagnie Révolution en partenariat avec la ville de Canéjan pour 2 représentations, le 3 décembre 2024, au Centre Simone Signoret de Canéjan. Le coût de la représentation s'élève à 2 149,13 € pour chacune des 2 villes. Elles prendront en charge les droits d'auteurs, les droits voisins, les frais de repas ainsi que les frais de déplacement.

Décision n° 2024/205 : Signature d'une convention de mise à disposition du parc de Montsalut, relative à l'organisation du cross annuel de l'UNSS DC1 le mercredi 6 novembre 2024.

Décision n° 2024/206 : Signature d'une convention de mise à disposition du parc de Montsalut relative à l'organisation d'une course d'orientation du SAGC section Course d'Orientation, le 16 novembre 2024.

Décision n° 2024/207 : Signature d'un contrat de cession du spectacle « Minimus » conclu avec la compagnie Le Bruit des Ombres en partenariat avec la ville de Canéjan pour 5 représentations les 14 et 15 janvier 2025 au Centre Simone Signoret de Canéjan. Le coût des représentations s'élève à 1 278,60 € pour Cestas et 1 838, 60 € pour Canéjan. Les droits d'auteurs, les droits voisins, les frais d'hébergement ainsi que les frais de déplacement et les repas seront pris en charge par chacune des 2 villes.

Décision n° 2024/208 : Signature d'une convention de mise à disposition conclue avec la Compagnie Autour de Peter pour l'animation du stage Tandem 2024, du 9 au 10 novembre 2024 au Centre Simone Signoret à Canéjan. Le coût du stage s'élève, pour chacune des 2 villes, à 1 082.80 €. Les frais de de repas et de transport seront pris en charge par chacune des deux villes.

Décision n° 2024/209 : Signature d'un contrat de cession du spectacle « Shower Power » conclu avec la Compagnie Autour de Peter, pour une représentation, le 24 novembre 2024, à la Halle Polyvalente du Bouzet. Le coût de la représentation s'élève à 2 650 € TTC. Les frais de repas pour 8 personnes, les droits d'auteurs ainsi que les droits voisins seront pris en charge par la ville.

Décision n° 2024/210 : Décision modificative relative à la décision n°154/2024 concernant la signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Koukou » pour une représentation, le samedi 9 novembre 2024 à la médiathèque, incluant la prise en charge d'un repas dans la limite du tarif Syndéac.

Décision n° 2024/211 : Signature d'une convention de partenariat avec l'ALCA, dans le cadre du Mois du film documentaire 2024 relative à la prise en charge de la rémunération de l'intervenant ainsi que des frais de transport pour une projection le 29 novembre au cinéma Le Rex. La ville prend en charge les frais d'hébergement et les frais de repas.

Décision n° 2024/212 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Raymond Subrenat avec le Président de la ligue d'Aquitaine de Taekwondo, pour l'organisation du championnat d'Aquitaine du 29 novembre au 1^{er} décembre 2024.

Décision n° 2024/213 : Signature d'une convention de mise à disposition du parc de Montsalut et de la maison forestière, avec la directrice adjointe de l'UNSS Départementale, dans le cadre d'une compétition de « Run Bike » le 27 novembre 2024.

Décision n° 2024/214 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Raymond Subrenat de la salle de rink hockey et de la salle de tennis de table, avec le Vice-Président de la formation CDOS de Gironde, pour l'organisation d'une formation des éducateurs girondins le 25 novembre 2024.

Décision n° 2024/215 : Signature d'une convention de mise à disposition de la piscine municipale et de la piste d'athlétisme avec le Président du CD33 Triathlon, pour l'organisation de « class-tri » le 5 janvier 2025.

Décision n° 2024/216 : Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine municipale, avec le Président du SAGC Omnisport, pour la section « Nage avec palmes » le 30 mars 2025.

Décision n° 2024/217 : Attribution du marché n°2024_T0100 relatif au câblage informatique de l'hôtel de ville, à la société ENELEC pour un montant global et forfaitaire de 53 400,00 € TTC.

Décision n° 2024/218 : Signature d'un contrat de bail de location pour l'appartement n°15 de la Résidence « Les Magnolias » de type 1 pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction à compter du 15 novembre 2024 moyennant un loyer mensuel fixé à 271,11 € TTC.

Décision n° 2024/219 : Attribution d'une concession quinzenaire numérotée 96, emplacement n°96, pour 4 personnes au cimetière de Lucatet moyennant la somme de 496 euros.

Décision n° 2024/220 : Signature du marché n°2024_S1100 portant sur la conception d'une nouvelle identité visuelle pour la commune avec la société KA2 pour un montant de 7410 € TTC.

Décision n° 2024/221 : Avenant au contrat de cession du spectacle "Shower Power" (DM 2024/209) conclue avec la Compagnie Autour de Peter pour la modification du nombre de prise en charge d'hébergement et de repas.

Décision n° 2024/222 : Avenant au contrat de cession du spectacle "A tiroirs ouverts" conclu avec la Compagnie Majordome modifiant les modalités de prise en charge des repas et de l'hébergement.

Décision n° 2024/223 : Signature d'une convention de partenariat avec l'OARA pour une aide à la diffusion d'un montant de 900 € TTC pour le spectacle « Jamais Dormir » conclue avec la Compagnie L'Annexe pour des représentations le 20 et 21 janvier 2025 au centre Simone Signoret de Canéjan.

Décision n° 2024/224 : Attribution de l'accord-cadre n°2024_S_0700 à bons de commande portant sur l'acquisition, la pose et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes pour les communes de Cestas et de Saint Jean d'Illac à la société D-SECURITE. Le montant maxi pour Cestas est de 60 000 € HT et de 36 000 € HT pour Saint Jean d'Illac.

Décision n° 2024/225 : Versement d'un acompte de 50% à la société HOVERALL suite à l'acceptation de son devis relatif à la fourniture de matériaux et revêtements pour le skate Park.

Décision n° 2024/226 : Signature d'une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure avec la société REFPAC GPAC pour les années 2025, 2026 et 2027 pour un montant total de 20 500 € HT soit 24 600 € TTC.

Décision n° 2024/227 : Signature d'un contrat de maintenance et d'hébergement des logiciels métiers de la Médiathèque (Nanook et Bokeh) avec la société AFI à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un coût total de 2 668,28 € HT soit 3201,93 € TTC.

Décision n° 2024/228 : Attribution du marché n°2024_T_0300 portant sur l'aménagement de la station de carburant du centre technique municipal au groupement TOKHEIM SERVICE FRANCE/SADE pour un montant de 168 878 € HT, soit 202 653,60 € TTC.

Décision n° 2024/229 : Signature d'un contrat de cession du spectacle « Cinq têtes de Jazz » conclu avec l'Association Jazz Line, pour une représentation le 11 janvier 2025 à la Halle Polyvalente du Bouzet. Le coût de la représentation s'élève à 1 950 € TTC. Les droits d'auteurs, les droits voisins et les frais de repas pour 6 personnes seront pris en charge par la ville.

Décision n° 2024/230 : Signature d'un contrat de surveillance, d'entretien et de maintenance de l'appareil de générateurs photovoltaïques à l'aérodrome ULM avec la société Voltania au tarif annuel de 2700 €HT soit 3 240 € TTC, pour une durée de 4 ans.

Décision n° 2024/231 : Signature d'un contrat de surveillance, d'entretien et de maintenance de l'appareil de générateurs photovoltaïques du Tennis situé au complexe sportif du Bouzet, avec la société Voltania, au tarif annuel de 2 300,00 € HT soit 2 760,00 € TTC, pour une durée de 4 ans.

Décision n° 2024/232 : Acceptation du devis de la SARL P.Beynel pour des travaux de plomberie/sanitaire, chauffage et ventilation dans le cadre de l'extension/rénovation des vestiaires de rugby au complexe sportif de Bouzet pour un montant de 98 945 € HT.

Décision n°2024/233 : Signature d'un contrat de cession du spectacle « Hand Hop », conclu avec la Compagnie Scopitone, pour 2 représentations le 9 février 2025 sur le parvis de la Halle du Centre Culturel. Le coût de la représentation s'élève à 3 283,20 € TTC. Les frais de repas, d'hébergement, de transport, les droits voisins et les droits d'auteurs seront pris en charge par la ville.

Décision n°2024/234 : Attribution d'une concession quinquennale numérotée 55, emplacement n°55, pour 2 urnes au cimetière de Lucatet moyennant la somme de 378 euros.

Décision n°2024/235 : Signature d'un contrat de cession du spectacle « Le banc », conclu avec la Compagnie L'Aurore, pour une représentation le 9 février 2025 dans le parc de la mairie. Le coût de la représentation s'élève à 1 120€ TTC. Les frais de repas pour 2 personnes, d'hébergement, de transport, les droits voisins et les droits d'auteurs seront pris en charge par la ville.

Décision n°2024/236 : Signature d'un contrat d'entretien de l'ascenseur du centre culturel avec la société Régional Ascenseurs, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, pour un tarif annuel de 1 380 € HT soit 1 656 € TTC.

Décision n°2024/237 : Acceptation de la transaction définitive d'Abeille Assurance relative au sinistre causé sur un candélabre sur l'avenue du Prieuré, pour un montant de 2725.46 € TTC.

Décision n°2024/238 : Décision d'ester en justice pour les requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux le 2 décembre 2024, par la SCP d'Avocats CGCB et Associés pour le compte de l'Association Cestas Réjouit Environnement (ACRE), dans les dossiers référencés n° 2407325-7 (requête en référé suspension) et n°24007302-2 (requête en annulation), contre l'arrêté du permis de construire PC 03312224V1049 délivré le 02 octobre 2024 à la société au Toit Girondin.

Décision n°2024/239 : Attribution d'une concession quinquennale numérotée 97, emplacement n°97, pour 4 urnes au cimetière de Lucatet moyennant la somme de 496 euros.

Décision n°2024/240 : Signature d'un contrat de cession du spectacle « Viva », conclu avec la Compagnie Loquace, pour une représentation le 8 février 2025 à la Halle polyvalente du Bouzet. Le coût de la représentation s'élève à 1720,20 euros TTC. Les frais de repas, d'hébergement pour 2 personnes, de transport, les droits voisins et les droits d'auteurs seront pris en charge par la Ville.

Décision n°2024/241 : Signature d'un contrat renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, avec l'entreprise Moulinot Nouvelle Aquitaine afin de permettre la collecte et la valorisation des biodéchets des écoles de la Commune.

Décision n°2024/242 : Signature d'une convention de prestation de service d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 avec l'ESAT « Les Jardins Nonères » pour des prestations de plastification des documents neufs de la médiathèque pour un coût de 2,14 €.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**


Jean-Luc DESCLAUX

LE MAIRE




Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **20/12/2024** et de sa publication sur le site internet de la commune le **23/12/2024**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 033-213301229-20241220-DELIB43_6_2024-DE